

Ordonné, que M. Sproule ait la permission de présenter un bill (n° 40) modifiant le Code criminel, 1892, au sujet des coalitions pour gêner le commerce.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Bertram ait la permission de présenter un bill (n° 41) modifiant de nouveau l'Acte des marques de commerce et dessins de fabrique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion faite lundi, le 20 mars dernier, et proposant qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour le remercier de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session ;

Et la question étant posée sur la motion,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (n° 8) concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (n° 20) constituant en corporation la Compagnie Minière et de chemin de fer Zénith.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (n° 21) concernant la Compagnie d'assurance des chemins de fer Canadiens contre les accidents.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (n° 22) constituant en corporation la Compagnie du pont d'Ontario et Québec.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (n° 23) concernant la Compagnie d'Irrigation d'Alber^a, et à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie d'Irrigation du Nord-Ouest Canadien."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (n° 25) ratifiant une convention conclue entre la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la Compagnie Electrique de Hull.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.